

---

SANS-ABRI A  
**BRUXELLES:**

**POUR UNE APPROCHE  
SPECIFIQUE!**

---

Dans le cadre des élections Européennes, fédérales et régionales de mai 2014, la Fédération Bico souhaite donner sa contribution en partageant sa réflexion avec les pouvoirs politiques quant à la pauvreté bruxelloise et le sans-abrisme.

La Fédération Bico représente les institutions bicommunautaires du secteur sans-abri à Bruxelles, toutes subsidiées par la Commission Communautaire Commune (nommée COCOM). Nous comptons dix-huit organisations-membres bilingues, actives dans l'accueil et l'accompagnement, résidentiel ou ambulancier, des personnes en difficulté.

---

**asbl Fédération Bico Federatie vzw**

*Fédération des maisons et initiatives d'accueil et d'accompagnement en faveur de personnes en difficulté et des sans-abri à Bruxelles  
Federatie van de onthaal- en begeleidingshuizen ten voordele van mensen in moeilijkheden en daklozen in Brussel*

Rue du Boulet 34 Kogelstraat - Bruxelles 1000 Brussel

GSM 0494 47 04 24 – T/ F 02 513 58 76 - bico.federatie@skynet.be

# I. La situation bruxelloise exige une attention et une approche spécifique:

## 1.1. La situation socio-économique est un défi

Une croissance de la population bruxelloise de 2,71% est prévue d'ici 2020, impliquant une augmentation de la population de 200.000 habitants. Cette augmentation nécessite la création de structures adaptées pouvant accueillir cette population, soit un gigantesque défi à relever pour la Région de Bruxelles Capitale.

Environ un tiers des bruxellois (33,7%) doit boucler son budget avec des revenus se situant sous le seuil de pauvreté. De plus, un cinquième (20,5%) de la population active (18-64 ans) dépend de l'aide sociale et 5% des bruxellois vivent d'un revenu d'intégration sociale ou équivalent<sup>1</sup>.

Certaines populations (p. ex. parents isolés, grandes familles, seniors aux pensions limitées) présentent plus de risques de pauvreté et nécessitent donc une approche préventive spécifique.

À cause de la crise du chômage et de la destruction de la sécurité sociale, de plus en plus de personnes se retrouvent confrontées à la pauvreté.

**Augmentation de la population + Augmentation de la pauvreté  
= Haut risque de sans-abrisme**

*1- Ces chiffres ressortent du Baromètre du Bien-être 2013 de l'Observatoire Bruxellois de la Santé et du Social.*

## 1.2. Le secteur sans-abri en insuffisance face au nombre élevé de sans-abri

Parmi la population la plus vulnérable, le public sans-abri nécessite un accompagnement intensif, orienté d'une part vers des solutions de re-logement et d'autre part vers la prévention du sans-abrisme.

La Fédération Bico s'est basée sur la définition de la FEANTSA (Fédération Européenne d'Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri).

Le logement (un « chez soi ») représente trois domaines conceptuels :

- 1 - le domaine physique: bénéficier d'un logement adéquat (ou de suffisamment d'espace) pour la personne et sa famille*
- 2 - le domaine social: la possibilité de garantir l'intimité autant que de développer une vie sociale*
- 3 - le domaine légal: avoir un titre légal d'occupation*

L'absence de l'un de ces domaines amène au sans-abrisme.

Sur base de cette théorie, la FEANTSA<sup>2</sup> a établi une typologie, appelée ETHOS, définissant quatre types de personnes sans-abri : les habitants de la rue, les personnes sans « maison », les personnes vivant en logement précaire et les personnes ayant un logement inadéquat, tous considérés comme étant sans-abri. ETHOS classe donc les personnes en fonction de leur situation de logement. Ces catégories conceptuelles sont ensuite divisées en 13 catégories opérationnelles, qui peuvent être utilisées à des fins politiques.

Il est ici important de considérer le sans-abrisme comme un processus, et non comme un phénomène statique, dans lequel les personnes ou familles peuvent se retrouver à différents moments de leur vie.

La Strada a effectué deux recensements dans la Région de Bruxelles Capitale (en novembre 2008 et novembre 2010). En 2010, 1944 sans-abri ont été recensés (1729 en 2008): 31% en rue ou en centres d'accueil d'urgence, 40% en maisons d'accueil, 29% en habitations inadaptées (squats, maisons d'accueil non-agrées)<sup>3</sup>.

2 - Pour plus d'informations, voir site de la FEANTSA: [www.feantsa.org](http://www.feantsa.org)

3 - Pour plus d'informations, voir site de La Strada : [www.lstb.be](http://www.lstb.be)

## II. Philosophie de base:

Les membres de la Fédération Bico sont demandeurs d'une politique d'intégration sociale visant une meilleure prévention de la problématique sans-abri ainsi qu'une meilleure prise en charge, en optant pour le long terme et les solutions durables.

Les problématiques auxquelles les personnes sans-abri sont confrontées sont variées et complexes. C'est pour cela que :

- Nous cherchons continuellement à développer des initiatives innovantes qui pourront répondre aux besoins du public.
- Nous sommes convaincus que la petite taille des différentes institutions du secteur sans-abri est adaptée pour répondre aux demandes individuelles des usagers.

Le sans-abrisme doit donc être abordé en premier lieu de manière structurelle, en prenant en compte la diversité et la complémentarité des services qui répondent aux besoins du public.

### III. Revendications de la Fédération Bico

#### Recommandation 1:

#### RENFORCEMENT des services reconnus et subsidiés

##### 1.1. Revendications communes

##### 1.1.1. Réforme de l'ordonnance cadre et des arrêtés d'application concernant les centres et services d'aide aux personnes

Depuis 2002, les institutions bicommunautaires disposent de leur propre ordonnance et arrêtés d'application<sup>4</sup>. Différents types de services (notamment les maisons d'accueil, les services de guidance à domicile, le travail de rue, les abris de nuit ou encore les centres de crise) ont été reconnus et subsidiés par la COCOM via ces réglementations.

- ▶ La Fédération Bico demande la réforme de cette ordonnance cadre et des arrêtés d'application afin de les adapter à la situation actuelle.

##### 1.1.2. Renforcement du cadre de personnel

Les institutions existantes possèdent l'infrastructure et l'expertise nécessaire mais travaillent pourtant avec un cadre de personnel très restreint.

- ▶ La Fédération Bico demande que chaque institution bénéficie d'un cadre de personnel minimum.

La plupart des institutions cherchent le financement manquant de leur personnel par d'autres canaux de subventionnement (tel que le Fonds Maribel, des partenariats avec Actiris ou l'emploi de postes ACS) afin de garantir le bon fonctionnement de leurs services. Ces canaux ne financent pourtant jamais les frais du personnel à 100%, ce qui, à long terme, engendre des difficultés financières. Les frais de personnel continuent d'augmenter tandis que les subsides ne suivent pas. Il s'agit ici du personnel subsidié par d'autres canaux, mais qui renforcent les services et les missions reconnues par la COCOM.

*4 - Ordonnance relative aux centres et services d'aide aux personnes (7 novembre 2002) – Décision du Collège Réuni relative à l'agrégation et au subventionnement des centres et services pour personnes en difficulté (9 décembre 2004).*

- ▶ La Fédération Bico demande la prise en charge par la COCOM du solde des frais de personnel qui ne sont pas subsidiés dans leur entièreté.

Les frais de fonctionnement sont calculés par la COCOM au prorata du personnel subsidié et non pas au prorata du cadre de personnel total. Par conséquent, les institutions concernées doivent utiliser leurs fonds propres pour le paiement des frais de fonctionnement (tels que formations, secrétariat social, assurances, etc) du personnel non-subsidié par la COCOM.

- ▶ La Fédération Bico demande le calcul des frais de fonctionnement subsidiés, sur base de la masse salariale totale, et non seulement sur base de la masse salariale subsidiée par la COCOM.

Le soutien administratif et logistique est essentiel pour garantir le bon fonctionnement des institutions. Hors, aucun subside n'est actuellement prévu dans les arrêtés d'application concernant ce type de personnel.

- ▶ La Fédération Bico demande que le cadre du personnel subsidié soit étendu au personnel logistique et administratif.

### **1.1.3. Création d'un Fonds d'Investissement**

Des travaux sont régulièrement nécessaires dans les infrastructures existantes. Ces travaux contribuent autant à assurer la sécurité des personnes accueillies, qu'à permettre l'accompagnement des enfants dans un cadre approprié ou encore à limiter les pertes d'énergie. De plus, ces travaux doivent répondre à certaines obligations légales auxquelles les structures ne peuvent déroger. Au lieu de devoir demander des dérogations dans un cadre juridique complexe, il serait préférable d'envisager la création d'un Fonds d'Investissement.

- ▶ La Fédération Bico demande la création d'un Fonds d'Investissement par la COCOM, couvrant les frais liés aux travaux de rénovation, aux travaux d'infrastructure ou à l'achat éventuel de bâtiments.

## RENFORCEMENT DES SERVICES EXISTANT=

Révision de l'ordonnance cadre +

Renforcement du cadre du personnel +

Création d'un Fonds d'Investissement

### 1.2. Revendications par type de service

#### 1.2.1. Asile de nuit/Services d'accueil et d'aide sociale d'urgence 24h/24h

Actuellement, l'asile de nuit « Pierre d'Angle » et le centre « Ariane » travaillent tous deux avec une agrégation renouvelable annuellement.

- ▶ La Fédération Bico demande que ces deux institutions, tout comme les autres institutions reconnues structurellement, puissent bénéficier d'une reconnaissance de cinq ans afin de pouvoir garantir la continuité de leurs services.

#### 1.2.2. Maisons d'accueil

Il est primordial pour les maisons d'accueil accueillant également des enfants de pouvoir leur offrir un environnement sécurisé et sécurisant. Le développement de l'enfant, tout autant que son bien-être, sont prioritaires au sein des maisons d'accueil. La forte augmentation des hébergements de familles aux problématiques extrêmement complexes implique également une forte augmentation du nombre d'enfants accueillis en maisons d'accueil. Ceci exige une attention supplémentaire.

- ▶ La Fédération Bico demande le subventionnement d'un équivalent temps plein supplémentaire spécialisé dans l'accueil des enfants pour chaque maison d'accueil ouverte aux adultes accompagnés de leurs enfants.

### **1.2.3. Services de guidance psychosociale, budgétaire ou administrative à domicile**

Depuis les années '90, les services de guidance à domicile offrent une réponse adéquate au constat qu'un logement sans accompagnement n'est pas suffisant sur le long terme. La clé du succès réside dans le caractère préventif de cette forme d'aide, tant en terme de conservation de l'habitat, qu'en terme de santé, de budget, et de bien-être général de l'usager et de sa famille. Les services de guidance à domicile sont cependant sous pression par rapport à l'augmentation des demandes de personnes et familles vulnérables.

La note politique de 2007 prévoyait pour ces services de guidance à domicile un renforcement pendant les trois années suivantes (jusque 2010), avec comme objectif le doublement de leur capacité sur cette période, mais les chiffres ne révèlent qu'une infime augmentation (de 19 ETP en 2007 à 25,95 ETP en 2013). Malgré leur efficacité, les services de guidance à domicile ne représentent que 10% du total des subventionnements du secteur.

- ▶ La Fédération Bico demande au minimum le doublement des moyens pour les services de guidance à domicile afin de mieux pouvoir répondre à la demande.

### **1.2.4. Travail de rue**

Les services de travail de rue permettent l'accompagnement des personnes vivant habituellement en rue, tout au long de leur parcours dans la marginalité, uniquement sur leurs terrains de vie, dans le respect de leurs demandes, avec pour finalité la reconstruction des liens sociaux. Pour les habitants de la rue, ces services représentent des ressources précieuses pour améliorer leurs accès aux droits et à l'aide ainsi que pour favoriser l'indispensable continuité de leurs soins. Des évolutions ont été constatées sur le terrain au cours de ces dernières années : augmentation des signalements, éclatement des lieux (semi)publics investis et connus, augmentation des besoins en matière de rencontre et d'accompagnement, diversification des problématiques (migrants intra-européens, ...), augmentation du travail de concertation de soins, ...

- ▶ La Fédération Bico demande l'extension du subventionnement des services accompagnant les personnes vivant habituellement en rue afin de leur permettre de répondre à ces évolutions.

## **Recommandation 2: ORGANISATION des services/institutions existantes au sein du cadre légal**

### **2.1. Fédération Bico**

Les différentes fédérations existant à Bruxelles reflètent l'organisation institutionnelle en Belgique. La Fédération Bico a été créée en 2002 en réponse aux besoins des institutions bicommunautaires.

- ▶ La Fédération Bico demande à être reconnue et subsidiée structurellement en tant que fédération bilingue des institutions travaillant avec le public sans-abri.

### **2.2. Centre d'appui "La Strada"**

Le centre d'appui "La Strada" a été créé en 2007. Grâce au Centre d'appui, le secteur possède, pour la première fois, des statistiques relatives au public sans-abri bruxellois, indépendamment de la frontière linguistique, permettant ainsi une meilleure vue de la problématique de la pauvreté. Ces chiffres soutiennent les fédérations et leurs membres dans leurs réflexions concernant cette problématique ou concernant les politiques à mener.

- ▶ La Fédération Bico demande un renforcement conséquent de La Strada, permettant la réalisation de leurs missions ainsi que le renforcement et le partage de leur expertise au sein du secteur.

### **2.3. Centres de jour**

La méthodologie d'accueil des centres de jour (p.ex. restaurant social, activités culturelles, douches, soins médicaux, etc.) répond à la variété des demandes des usagers. Les centres de jour forment ainsi un maillon important dans le circuit des personnes sans-abri.

- ▶ La Fédération Bico demande la reconnaissance structurelle et le subventionnement des centres de jours existants.

## 2.4. Autres structures d'hébergement non-agrées

En vue d'assurer le respect de la sécurité et des droits des usagers accueillis dans les services d'hébergement non-agrées à Bruxelles, il est important d'appliquer les contrôles officiels réglementaires existants au sein de la Commission Communautaire Commune, sans pour autant brader les normes de qualité telles que l'architecture, l'encadrement, la sécurité ou l'hygiène.

- ▶ La Fédération Bico demande l'inscription de ces institutions dans l'ordonnance cadre et les arrêtés d'application afin d'assurer leur continuité et de garantir la sécurité des usagers.

### ORGANISATION AU SEIN DU CADRE LÉGAL

**Reconnaissance structurelle et subventionnement  
des services existants (Fédération Bico, Centre d'appui « La Strada »,  
centres de jour et structures d'hébergement non-agrées)**

**Équilibre et financement cohérent entre  
les différents types de services**

## Recommandation 3: Soutien au développement des pratiques INNOVANTES

### 3.1. Habitat solidaire

La Fédération Bico entend sous l'appellation « habitats solidaires » des logements regroupant des personnes originaires d'horizons différents et dont au moins une d'entre elles présente une certaine vulnérabilité sociale. Pour une partie des usagers, cette forme de logement garantit un accompagnement efficace. Le projet de vie commun sous-entend effectivement l'établissement de contacts mutuels, en parallèle au développement de leur autonomie, rendus possible grâce à l'attention reçue dans ce type d'accompagnement.

- ▶ La Fédération Bico demande la reconnaissance de l'habitat solidaire et de la spécificité de son accompagnement dans les missions des services de guidance à domicile, qui restent libres de développer ou non de tels projets.

### 3.2. Post-hébergement/Accueil différencié

L'objectif de cette forme d'aide est la continuation de l'accompagnement après un séjour en maison d'accueil pour des ex-hébergés qui en éprouveraient encore mais temporairement le besoin. Ceci permet d'accélérer les sorties en libérant plus de places dans les maisons d'accueil. Certaines maisons d'accueil offrent actuellement déjà cet accompagnement post-hébergement et/ou cet accueil différencié, mais de façon limitée car financé sur fonds propres, faute de reconnaissance ou de subventionnement.

- ▶ La Fédération Bico demande la création d'un cadre juridique qui reconnaisse ce type d'aide.

### 3.3. Housing First<sup>5</sup>

Le principe de base de Housing First réside dans l'idée que le logement représente non seulement un droit fondamental, mais également une nécessité dans le processus d'une réintégration et d'une revalorisation de l'estime de soi. Le modèle propose un accès direct de la rue à un logement stable et durable. Après l'emménagement, l'usager est suivi intensivement par une équipe pluridisciplinaire.

5 - Pour plus d'informations, voir site: <http://www.housingfirstbelgium.be>

La liberté de choix est ici centrale: l'utilisateur choisit son logement et l'aménagement de celui-ci, et détermine le type et la fréquence de l'accompagnement.

Le projet pilote « Housing First Belgium », mené dans 6 villes différentes (dont à Bruxelles, avec le SMES-B), est momentanément subsidié par le fédéral.

- ▶ La Fédération Bico demande, après analyse des résultats de ce projet pilote et si ceux-ci révèlent son utilité, l'ancrage de Housing First en région bruxelloise.

### 3.4. Autres

Les différentes institutions du secteur des sans-abri recherchent continuellement des nouvelles initiatives pouvant répondre aux évolutions des besoins du public. Cependant, pour les nouvelles formes d'aides, qui n'ont pas encore été testées ou reconnues, aucun financement n'est en général possible.

- ▶ La Fédération Bico demande que la créativité du secteur puisse être préservée et que de nouvelles formes d'aide puissent être développées grâce à un soutien financier spécifique à cet effet.
- ▶ La Fédération Bico demande que des projets innovants ayant fait leurs preuves après un certain laps de temps (5 ans) puissent bénéficier ensuite d'un subventionnement structurel.

## SOUTIEN DES PRATIQUES INNOVANTES

Investir dans « l'intégration par le logement »

Stimuler la créativité du secteur

Subventionner structurellement les projets innovants après 5 ans

## Recommandation 4 : COLLABORATIONS transversales

### 4.1. Collaborations constructives avec d'autres secteurs concernés

Le secteur sans-abri travaille avec un public qui cumule différentes problématiques. Pour s'attaquer efficacement au sans-abrisme, une approche intégrée est nécessaire au niveau des différents domaines politiques qui traitent les questions relatives à la dignité humaine (la santé, l'enseignement, le logement, l'emploi) ainsi qu'une prise de responsabilité effective de chaque pouvoir politique.

- ▶ La Fédération Bico propose des partenariats structurels entre les différentes autorités gouvernementales (Fédéral, régional, communautaire) via un groupe de travail inter-cabinet permanent.
- ▶ La Fédération Bico propose l'utilisation du «test d'impact» comme outil dans la lutte contre la pauvreté. Ce test doit permettre d'éviter que des décisions politiques puissent amener involontairement plus de pauvreté et d'inégalité.
- ▶ La Fédération Bico continue à mettre l'accent sur l'importance de la concertation et le partenariat intersectoriels.
- ▶ La Fédération Bico demande que le cofinancement transversal soit encouragé.

### 4.2. Besoins de publics spécifiques

#### 4.2.1. « *Bruggenbouwer* » (Constructeur de passerelles)

Le projet "Bruggenbouwer" a été mis en place en 2009. Ce projet est né suite aux résultats de la recherche "Situation des personnes handicapées en Région de Bruxelles Capitale" par le Facilitateur de Secteur du Brusselse Welzijns- en Gezondheidsraad (Conseil de la Santé et du Bien-être bruxellois). Cette étude a démontré que beaucoup de personnes handicapées n'avaient pas facilement accès à des soins et à un accompagnement dans le secteur du handicap et par conséquent se retrouvaient dans d'autres secteurs, notamment celui du sans-abrisme. Des groupes de travail ont été mis en place, tout comme des interventions au sein de services individuels du secteur sans-abri.

- ▶ La Fédération Bico demande la reconnaissance et le subventionnement de ce projet par la COCOM afin de pouvoir poursuivre autant les « groupes de travail expérimentaux » bilingues que les interventions.

#### **4.2.2. CPAS**

Des conventions entre des CPAS et les services du secteur sans-abri ont été établies, autant en Flandre qu'en Wallonie. Les bénéficiaires de ces conventions sont multiples : reconnaissance mutuelle approfondie des CPAS et des différentes maisons d'accueil en tant que partenaires, mise en place d'accords concernant la répartition des tâches, la concertation et l'évaluation. De cette manière, les deux améliorent l'aide apportée à un public commun.

- ▶ La Fédération Bico demande le soutien politique dans l'élaboration d'une convention entre les CPAS bruxellois et les maisons d'accueil qui permettrait d'offrir un système clair et transparent pour les 19 communes.

#### **4.2.3. Médiation de dettes**

La Flandre compte 300 services de médiation de dettes et la Wallonie 190. Bruxelles quant à elle compte, pour ses 1.100.000 habitants, dont un tiers bénéficie d'un revenu se situant sous le seuil de pauvreté, seulement 33 services. Certains d'entre eux sont agréés, mais ne bénéficient pas pour autant d'un subventionnement.

- ▶ La Fédération Bico demande le renforcement des services de médiation de dettes ainsi que leur subventionnement pour pouvoir répondre à la demande croissante due à l'augmentation des dettes pour de plus en plus de familles.

#### **4.2.4. Préparation et suivi à la sortie d'institutions**

La réduction des services résidentiels pour personnes handicapées ou des services résidentiels pour personnes relevant de la santé mentale amène certains de ces usagers à se retrouver dans le secteur sans-abri. Il y a cependant une limite à la capacité du secteur sans-abri. Le suivi et la préparation à la sortie de ces institutions représentent une approche préventive importante.

- ▶ La Fédération Bico demande la création de places supplémentaires, notamment via les initiatives d'habitat accompagné en psychiatrie.
- ▶ La Fédération Bico demande une augmentation de l'effectif des accompagnements (aussi sous forme d'interventions urgentes) à domicile des personnes porteuses d'un handicap ou de troubles mentaux.

#### **4.2.5. SMES-B (Santé mentale et exclusion sociale)**

Une collaboration encore plus intensive entre le secteur sans-abri et les services de santé mentale peut apporter une réponse aux problématiques de dépendance et de santé mentale. La grande expertise et les collaborations existantes entre le SMES-B et les différentes institutions du secteur sans-abri forment la base idéale pour renforcer l'offre et le soutien des travailleurs sociaux du secteur sans-abri.

- ▶ La Fédération Bico propose la mise à disposition d'un travailleur supplémentaire du SMES-B (psychologue/psychiatre) pour le secteur sans-abri et le renforcement des moyens de la Cellule d'Appui psychiatrique mobile du SMES-B.

#### **4.2.6. Agences immobilières sociales**

Nous sommes de plus en plus confrontés à Bruxelles, comparé au reste de la Belgique, aux prix élevés des loyers qui progressivement deviennent quasi inaccessibles à toute une frange de la population aux revenus limités. Il devient aussi peu à peu quasiment impossible de trouver un logement adéquat à cause de l'offre limitée du marché locatif Bruxellois.

- ▶ La Fédération Bico souhaite voir augmenter l'offre de logements, et plus spécifiquement ceux destinés aux familles nombreuses. Nous demandons également l'assouplissement des règles concernant le nombre de chambres nécessaires.
- ▶ La Fédération Bico demande l'application des mesures juridiques existantes relatives à la réquisition des bâtiments vides.

#### 4.2.7. Plan hivernal régional

La lutte contre le sans-abrisme ne se limite pas à s'attaquer à sa forme la plus visible. L'approche du sans-abrisme implique une politique qui englobe ses mécanismes sous-jacents.

Un grand nombre de personnes se retrouvent sans logement, autant en été qu'en hiver. L'accompagnement de ces personnes s'effectue tout au long de l'année, et pas uniquement le temps d'un hiver. Nous devons voir au-delà de l'accueil saisonnier et trouver le moyen d'enrayer le sans-abrisme plutôt que de l'entretenir.

Il est indispensable, afin de renforcer les collaborations entre l'accueil de crise et l'accueil à plus long terme, d'assurer une bonne articulation des missions des uns et des autres. À cette fin, la Fédération Bico soutient, entre autre, le renforcement du projet « Hiver 86.400 ».

- ▶ La Fédération Bico plaide pour un dispositif hivernal qui réponde autant aux normes légales des centres de crises, en ce qui concerne l'accueil des personnes, qu'aux normes légales des autres services, en ce qui concerne l'accompagnement psycho-social.

### COLLABORATION

**Créer des partenariats structurels entre les différentes autorités et/ou secteurs**

**Répondre aux besoins des publics spécifiques**

**Distribuer de façon équitable et cohérente les moyens entre les services actifs toute l'année durant et les services mis en place pour une période limitée (principalement l'hiver)**

## IV. Conclusion

**RENFORCER-ORGANISER-RENOUVELER-COLLABORER**

**Renforcer les services existants**

**Organiser les services existants au sein du cadre légal**

**Soutenir les pratiques innovantes**

**Favoriser les collaborations transversales**

---

**asbl Fédération Bico Federatie vzw**

*Fédération des maisons et initiatives d'accueil et d'accompagnement en faveur de personnes en difficulté et des sans-abri à Bruxelles  
Federatie van de onthaal- en begeleidingshuizen ten voordele van mensen in moeilijkheden en daklozen in Brussel*

Rue du Boulet 34 Kogelstraat - Bruxelles 1000 Brussel

GSM 0494 47 04 24 – T/ F 02 513 58 76 - bico.federatie@skynet.be